

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 5 Juin 2026 à 9h30

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

Présents : ALVARO Marie-Michèle, BRUN Michel, MAILLE Evelyne, ALTERSITZ Gilles, BROTONS Marc, PAIHLES Corinne, RAUZY Adeline,

Représentés : MEJEAN Didier donne procuration à ALVARO Marie-Michèle
BOUTET Elisabeth donne procuration à BRUN Michel

Absents : CANAL Bernard, HERLEMANN Virgine,

Quorum atteint. Secrétaire : MAILLE Evelyne

1°) Désignation délégués du conseil municipal – Elections sénatoriales :

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n°IOMA2308997J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ; 1 délégué titulaire, 3 délégués suppléants.

Mme le maire indique que le bureau électoral est composé par les 2 membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des 2 membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. BRUN Michel, MMES MAILLE Evelyne, RAUZY Adeline, PAIHLES Corinne.

La présidence du bureau est assurée par ses soins. Secrétaire : CANAL Séverine

Election du délégué titulaire :

Candidature enregistrée : ALVARO Marie-Michèle

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Madame ALVARO Marie-Michèle : 9 voix

Mme ALVARO Marie-Michèle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales et a déclaré accepté le mandat.

Election des délégués suppléants :

Candidatures enregistrées : MEJEAN Didier, MAILLE Evelyne, BRUN Michel

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5
-

Ont obtenu : MEJEAN Didier, MAILLE Evelyne, BRUN Michel : 9 voix

M. MEJEAN Didier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepté le mandat.

Mme MAILLE Evelyne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepté le mandat.

M. BRUN Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepté le mandat.

Séance levée à 10h00